nez et à la barbe des libre-échangistes furieux et consternés. Les Etats Unis, couverts de tarifs élevés, vendent à l'étranger plus qu'ils ne lui achètent ; et quant à l'Allemagne, nous établissons justement, dans notre dernier numéro, qu'en 1881 ses exportations avaient dépassé ses importations de 62 millions de francs, et qu'en 1882 l'excédent en a été de cent millions ; et l'Allemagne, ce nous semble, a fait bon marché du libre-échange et elle a dénoncé tous les traités de commerce qu'elle avait conclus avec les *nations industrielles*, dans le but de protéger sa propre industrie, ce à quoi elle est arrivée.

De quelque côté qu'on regarde, on trouve qu'un éclatant démenti est donné à la doctrine, et le *Temps* qui accuse ceux qui ne pensent pas comme lui, nous parait n'avoir pas lui-même, étudié ni observé les phénomènes dont il raisonne S'il l'avait fait, il aurait vu que ce n'est pas une condition *sine qua non* d'acheter pour vendre.

Mais, à l'heure qu'il est, puisqu'il parle d'ambition, ce n'est plus même, hélas! l'ambition de vendre davantage à l'étranger qui tourmente nos industriels. Ils sont plus modestes et leur ambition se borne à conserver notre marché, à rester en possession de leur clientèle intérieure française. Leur mot d'ordre est celui-ci : La France aux Français ! Mais par malheur l'application des idées libre-échangistes va au résultat contraire; tandis que les étrangers nous achètent de moins en moins, ils nous vendent de plus en plus, ce qui prouve que leur définition même est fausse, et au lieu de conserver la France aux Français, l'on peut dire qu'ils ont livré la France aux étrangers.

(*Industrie Française.*)

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier et* PAR FIL SPÉCIAL)

Seance du samedi 12 *janvier* 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LEROYER

Election d'un quatrieme vice-président

Voici le résultat du scrutin de ballotage pour l'élection d'un quatrième vice-président.

Votants : 138.

Magnin 81 élu ; M. Calmon 50.

Le bureau est constitué.

M. Le Royer et MM. les secrétaires prennent place au bureau.

Allocution de M. Le Royer

Messieurs les sénateurs, pour la troisième fois vous m'avez honoré de vos suffrages. Permettez-moi de vous remercier.

Je ferai tous mes efforts pour remplir mon mandat avec impartialité et justice.

La session sera laborieuse; le Sénat ne faillira pas à sa tâche. Il a récemment donné, à propos du budget, une preuve de son patriotisme.

L'opinion publique a apprécié les motifs qui l'avaient déterminé.

Si des faits qui l'ont conduit à agir ainsi se reproduisaient, le Sénat avisera dans sa sagesse.

Je remercie, au nom du Sénat, les membres du bureau provisoire.

Il donne ensuite lecture de la lettre de démission de M. Clément.

Le budget extraordinaire

M. DAUPHIN dépose son rapport sur le budget extraordinaire.

Le Sénat s'ajourne à mardi.

La séance est levée à 4 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier et* PAR FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 12 *janvier* 1884

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La séance

La séance est ouverte à 2 heures.

Allocution de M. Brisson

M. BRISSON, en prenant possession du fauteuil présidentiel, prononce d'une voix morne la l'allocution suivante :

Messieurs les députés,

Vous me confiez de nouveau la tâche de présider à vos travaux. Je vous suis profondément reconnaissant de ce grand honneur et de cette marque de sympathie. Permettez-moi, tout d'abord, de remercier au nom de la Chambre le bureau provisoire et particulièrement notre cher et vénéré doyen d'âge. (Applaudissements), pour les nobles et utiles paroles qu'il a prononcées à l'ouverture de la session.

Aussi bien a-t-il déjà reçu, par les applaudissements dont vous avez souligné son discours, le plus précieux des témoignages.

L'inébranlable indépendance de son caractère, la fermeté de son esprit lui méritent, depuis plusieurs années, ce chaleureux accueil. L'appel qu'il nous a adressé ne mérite pas moins d'être compris.

En y applaudissant aussi vivement, vous avez donné au pays le gage que ces exhortations seraient suivies. Les souvenirs qu'il lui appartenait d'évoquer doivent, en effet, s'imposer à vos esprits, vous être sans cesse présents.

L'histoire, depuis un siècle, ne nous a pas ménagé ses leçons : les générations nouvelles n'ont rien à envier aux anciennes, en fait de sévères expériences. Notre unique devoir est de nous attacher à en préserver ceux qui nous suivent. (Applaudissements à gauche.)

Aussi, j'en suis convaincu, ce n'est pas seulement la chaleur communicative de l'orateur, ni son admirable intensité d'accent qui vous faisaient, l'autre jour, approuver si énergiquement M. Guichard, c'est votre dessein arrêté de demeurer unis, afin de rester forts pour le bien de la France et la prospérité de la République. (Vifs applaudissements à gauche.)

Il n'y avait pas là seulement un élan passager, mais l'affirmation de vos résolutions et de notre confiance en l'avenir.

Quant à votre président, il continuera de se considérer comme le représentant impartial de ces idées. Cette mission modératrice qui m'est dévolue, je m'efforcerai d'y demeurer fidèle et de m'en rappeler d'autant mieux les règles, que les sujets en discussion seront plus graves et plus hautes les questions débattues.

Votre courtoisie me facilitera l'accomplissement de mes devoirs vis-à-vis de la Chambre et de chacun de mes collègues.

Nous collaborerons ainsi au développement des institutions républicaines, au maintien de ce gouvernement de libre discussion fondé, comme je le disais en montant pour la première fois au fauteuil, sur le respect réciproque des opinions et sur le respect commun de la légalité. (Vifs applaudissements à gauche.)

La fixation de l'ordre du jour

On procède ensuite à la fixation de l'ordre du jour qui est ainsi établi sur la demande des ministres:

1° Les projets relatifs aux prud'hommes mineurs :

2° Le rattachement de la préfecture de police à l'Etat ;

3° Les manifestations sur la voie publique ;

4° L'enseignement primaire ;

5° Les lois militaires, etc.

Interpellations

Un ancien sous-secrétaire des Beaux-Arts annonce ensuite qu'il interpellera le ministre des travaux publics sur l'affaire relative au Mont St-Michel.

Un autre membre de la gauche interpellera le gouvernement sur son système économique. Les dates des interpellations seront fixées ultérieurement.

La séance est levée.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

LES ÉVÉNEMENTS DU TONKIN

Reprise des négociations

Paris, 12 janvier.

Du *Temps :*

« Le *Figaro* de ce matin annonce que les négociations avec la Chine vont être reprises par le gouvernement français, et il croit pouvoir indiquer les concessions qui auraient été faites par M. Jules Ferry.

» Nous croyons savoir que ces informations sont inexactes : le président du conseil n'a vu aucun membre de la légation chinoise; il n'a reçu non plus aucune proposition quelconque. »

L'agence Havas a reçu la dépêche suivante :

« Berlin, 12 janvier.

» Le *Tageblatt* publie un décret de l'empereur de la Chine, relatif à la mobilisation, qui ordonne à toutes les troupes de combattre vigoureusement les Français. »

L'agence Havas en nous communiquant cette dépêche la fait suivre de la note suivante :

« Nous avons demandé à notre correspondant à Berlin de nous télégraphier *in extenso* les termes dans lesquels le *Tageblatt* annonce cette nouvelle, qui n'est peut-être que la reproduction de celle déjà donnée au mois de novembre et d'après laquelle un décret impérial chinois, d'ailleurs sans date, ordonnait la mise en défense de l'Empire du Milieu.

» Nous ferons remarquer, en outre, que la dépêche suivante, datée d'aujourd'hui, que nous recevons de Hong-Kong, ne fait pas pas allusion à ce décret: la voici :

» Hong-Kong, 12 janvier.

» On semble convaincu, dans les cercles officiels de Canton, que la France a des projets contre cette ville, et l'inquiétude est grande dans la population indigène.

» D'après un bruit circulant à Haï-Phong le 7 janvier, l'amiral Courbet se disposerait à marcher immédiatement sur Bac-Ninh sans attendre l'arrivée des renforts. »

Le *New-York Hérald* nous communique la dépêche suivante :

« Hong-Kong, 12 janvier.

» Deux transports embarquent 3000 hommes de troupe à destination de Haï-Nan.

» M. Tricou est rentré à Haï-Phong après avoir fait ratifier à Hué, par le nouveau roi d'Annam, le traité du 25 août.

Une lettre du marquis de Tseng

Paris, 12 janvier

La *Gazette de Breslau* publie une communication du directeur de la *Revue allemande*, M. Richard Fleischer, datée de Dresde, 10 janvier et adressée au secrétaire d'Etat, M. de Hatzfeld, et dans laquelle est communiquée une lettre du marquis de Tseng, datée de Folkestone, 8 janvier, adressée au directeur de la *Revue*.

Dans cette lettre, le marquis de Tseng déclare que la prise de Sontay a renforcé en Chine le parti de la guerre. Il n'est pas sûr qu'une médiation éventuelle des grandes puissances, soit acceptée par la cour de Pékin, alors qu'antérieurement une intervention de cabinet a été repoussée.

Afin de couvrir les frais de guerre, la Chine, dit le marquis de Tseng, doublera peut-être les droits d'importation sur les produits étrangers.

INTÉRIEUR

La révision

Paris, 12 janvier.

On lit dans la *Liberté :*

« La question de la révision peut être considérée comme d'ores et déjà tranchée au Sénat. Le projet de révision, tant au point de vue des inamovibles qu'au point de vue du contrôle financier, sera repoussé à une forte majorité.

» Le Sénat est convaincu qu'en agissant ainsi il répond au désir du gouvernement. C'est là le bruit accrédité dans les couloirs; il ne trouve aucune opposition. »

Les Victoriens

Paris, 12 janvier.

La *Gazette de France*, à la suite de la conversion de divers journaux bonapartistes au principe monarchique, demandait à ce sujet quelles étaient les réflexions du *Petit Caporal* et du *Pays*.

La réponse à cette question ne s'est pas fait attendre : le numéro du *Pays* qui paraissait en même temps que la *Gazette* contenait un article de M. Paul de Cassagnac où nous lisons :

« Nous nous replions sur nous-mêmes, nous avouant que, pour le moment, il n'y a pas un seul de nos princes, à nous, qui, par la netteté de son attitude ou par la confiance qu'il inspire à ses amis, mérite que l'on crie : *Vive l'Empereur* ! »

Un manifeste

Paris, 12 janvier.

Plusieurs journaux publient un manifeste de Louis-Charles de Bourbon à la nation française.

L'EMPRUNT

Paris, 12 janvier.

Nous tenons de bonne source que l'emprunt se fera le 6 ou 7 février.

M. Jules Ferry aura lundi, 14, une conférence avec les grands financiers qu'il a convoqués *ad hoc*.

L'incendie de la rue de Londres

Paris, 12 janvier.

L'appartement de M. le docteur Thevenot, situé au deuxième étage, 44, rue de Londres, a été hier soir la proie des flammes.

Deux domestiques, impuissants à se sauver, ont failli périr et ont été descendus, à moitié asphyxiés, par les pompiers accourus au premier signal.

Les pertes, évaluées à 30,000 francs, auraient été beaucoup plus considérables sans la rapidité des secours, et dans une maison aussi fréquentée, il est indubitable que de graves accidents se seraient produits.

EXTÉRIEUR

Le comte de Paris

Madrid, 12 janvier,

M. le comte de Paris est arrivé aujourd'hui à Madrid. Il y restera jusqu'au 16. De Madrid, il se rendra directement chez M. le duc de Montpensier, à San Lucar de Barrameda.

En Alsace-Lorraine

Paris, 12 janvier.

Depuis le 1er janvier, l'allemand est devenu la langue officielle de la commune de Metz, et les fonctionnaires municipaux sont tenus de se servir de cette langue dans tous les actes officiels et documents publics. De même pour les huissiers.

Les dispositions s'appliquent à la ville de Thionville, en la langue officielle : Diedenhofen.

Prince impérial et chancelier

Berlin, 12 janvier.

Le *Reichsfreund* soutient à nouveau, contre la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, que le prince impérial désapprouve la politique intérieure de M. de Bismarck.

L'agitation en Egypte

Le Caire, 12 janvier.

Des ordres ont été donnés pour évacuer Khartoum. Les canons seront encloués et les poudres noyées. On croit que tous les efforts seront dirigés vers la défense de Massouah et de Souakim.

Le bruit court que 84,000 hommes sont partis d'El-Obeid dans la direction de Khartoum. Le Mahdi et ses principaux officiers les rejoindraient aussitôt après les fêtes.

Londres, 12 janvier.

Des renforts de troupes anglaises qui seront envoyées dans l'Egypte partiront la semaine prochaine.

La manifestation italienne

Rome, 12 janvier.

Plusieurs des Italiens qui sont venus à Rome pour les manifestations en l'honneur de Victor-Emmanuel ont demandé à être reçus par le Pape; mais le Saint-Père a décidé de suspendre les audiences pendant la durée des manifestations.

Dans l'acte notarié qui constate le transport des restes de Victor-Emmanuel du tombeau provisoire dans le tombeau actuel, la formule « *annuente Leone* » a été supprimée.

Tremblement de terre

Catane, 12 janvier.

De fortes secousses de tremblement de terre ont été ressenties, hier soir, à Linguaglossa et à Castiglione, mais elles n'ont causé aucun dégât.

Persécutions des chrétiens en Chine

L'*Univers* publie ce jour deux lettres de missionnaires racontant les persécutions auxquelles sont exposées les missionnaires et les chrétiens dans les provinces chinoises avoisinant le Tonkin.

Pillage, mauvais traitements, emprisonnement, menaces de morts, tels sont les faits douloureux que nous révèlent ces lettres.

Cette persécution a pour cause la haine de la religion et l'abandon des mandarins; depuis l'expédition du Tonkin, ceux-ci, ne tiennent plus compte des traités.

Voilà encore, avec tous les autres, un des avantages de la politique coloniale de M. Jules Ferry.

Les prières publiques

Dans leurs lettres pastorales au sujet des prières publiques, N. N. S. S. les évêques de Clermont et de Versailles, après s'être élevés avec énergie contre la persécution religieuse qui sévit, sous toutes ses formes, en France, recommandent au clergé de prier pour que Dieu inspire à nos législateurs des pensées plus sages et plus modérées dans la confection des lois.

DERNIÈRE HEURE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*De nos correspondants particuliers et* PAR FIL SPÉCIAL)

Un vice-président de la République

Paris, 13 janvier.

On assure, dit la *Défense*, que les opportunistes prétextant la santé de M. Grévy, voudraient créer un vice-président de la République.

Le personnel militaire de l'Elysée

Paris, 13 janvier.

Le personnel militaire de l'Elysée sera remplacé le 1er février.

M. Spuller

Paris, 13 janvier.

M. Spuller, redoutant un insuccès aux prochaines élections, donnerait sa démission pour entrer dans la diplomatie.

Le Tonkin

Paris, 13 janvier.

Les derniers vivres apportés de France au Tonkin étaient en très-mauvais état. L'amiral Peyron a avisé.

Les anarchistes de Lyon

Paris, 13 janvier

Par ordre venu de la place Beauvau, les anarchistes de Lyon sont en ce moment surveillés de très-près par la police.

Les ouvriers allemands en France

Paris, 13 janvier.

Une importante maison de fabrication de meubles, rue du Faubourg-Saint-Antoine, vient de renvoyer tous les ouvriers de nationalité allemande qu'elle occupait.

On annonce que les mêmes mesures vont être prises par d'autres fabricants de meubles, à la suite d'une entente entre les patrons.

Un attentat contre le maire de Rome

Paris, 13 janvier.

Un coup de feu a été tiré, sans l'atteindre, sur le duc de Torlonia, maire de Rome, qui avait invité la population à fêter l'arrivée du prince Fritz.

Les grèves

Paris, 13 janvier.

Le ministre des travaux publics et le ministre de l'intérieur doivent conférer demain au sujet des dernières grèves.

Situation météorologique

La baisse barométrique s'étend aujourd'hui sur tout l'est de l'Europe, elle est de 20 m/m dans le golfe de Livonie et se propage jusqu'à la Méditerranée. Dans l'Ouest, au contraire, le baromètre monte rapidement et une aire de fortes pressions (775 m/m) a son centre ce matin au large de nos côtes,

Le vent souffle presque partout du NO, il est fort sur la Baltique et en Provence,

La température a peu varié. Les extrêmes étaient ce matin de — 16° à Moscou et +1- 11° à Brindisi.

En France, le temps est beau; la température va s'abaisser surtout pendant la nuit.

A Paris, la pluie est tombée dans la soirée, en même temps que la température devenait plus douce. Aujourd'hui le temps est très-beau et plus froid.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

CADASTRE. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Les propriétaires de biens-fonds situés sur la commune de Roubaix, Canton Est, sont informés que la communication des plans du nouveau cadastre sera continuée jusqu'au samedi 19 janvier.

» Nous engageons vivement les propriétaires à se renfire à la Mairie, salle des Pompiers, près des géomètres de 1re classe qui ont levé le plan, afin de s'assurer de l'exactitude des pièces cadastrales, attendu que, passé ce nouveau délai, il serait dans la plupart des cas impossible de modifier lesdites pièces. »

L'OUVERTURE DES COURS DE GÉOGRAPHIE a eu lieu samedi soir dans le grand salon de la Mairie.

Un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices, accompagnés de leurs élèves avait répondu à l'appel de la Société de Géographie.

Cette première conférence a été très-intéressante. Nous en donnerons un compte-rendu développé dans notre prochain numéro.

LA FOURNITURE DES SOULIERS DES AGENTS DE POLICE. — Mardi, 29 janvier, à onze heures, il sera procédé, à la Mairie, à l'adjudication de la fourniture des souliers destinés au personnel de la police de l'octroi, et des gardes-cantonniers, pendant les années 1884, 1885 et 1886. Le projet en est évalué 4550 francs.

DEUX VOLS. — Un jeune homme de la rue du Chemin de fer., Eugène Hurbsy a volé hier un foulard de soie à Mme Desbarbieux, marchande de pommes de terre frites, rue Saint-Joseph. Il a été arrêté.

La nuit dernière, un inconnu s'est introduit dans le Minck, Place du Trichon, et a enlevé 3 francs 70, dans la poche d'un pantalon, pendu à la muraille, et apparrenant à M. Guillaume Debuyne.

ARRESTATION DE FRAUDEURS A LANNOY. — Le brigadier des douanes Deneuville et le préposé Péronne de Lannoy ont arrêté Bulté et Verstraete de Roubaix, porteurs de tabac de contrebande pour une valeur de 325 francs.

CIRQUE AMÉRICAIN. — La représentation de jeudi soir a été beaucoup plus intéressante encore que les précédentes, et nous aurions mauvaise grâce à ne pas reconnaître que M. Myers n'a pas exagéré la valeur des artistes qui composent sa troupe.

Clowns, écuyers, jongleurs, gymnasiarques, tous, sont de première force. L'un d'eux, M. John Watson, est à la fois un clown désopilant, un jockey extraordinaire et un gymnasiarque surprenant.

Seulement, comme M. Meyer nous a prié de lui signaler les... points faibles de son spectacle, nous lui conseillons de remplacer la pantomime finale par un autre exercice; dut-il faire travailler une seconde fois les ânes, qui sont, sans contredit, les animaux les plus savants de son écurie.

TOURCOING

AFFAIRE DU BOULEVARD. — Grâce à l'activité déployée par la police, le seul des tristes héros de l'affaire du Boulevard qui fut jusque là resté en liberté, vient d'être arrêté.

C'est un nommé Rodolphe Ménart, plafonneur, âgé de 21 ans, né et domicilié à Roubaix.

Il est accusé de vol, coups et bris de cloture.

LILLE

L'AFFAIRE TIÉDEMAN. — On se souvient qu'aux dernières assises, Tiédeman, agent de change de la rue de la Gare, à Lille, Prussien d'origine, était condamné à 3 ans de prison pour faux en écritures de commerce.

Plusieurs des créanciers de la société Tiédemann fils et Cie, aujourd'hui, en faillite, poursuivaient le conseil de surveillance en responsabilité, pour manque d'examen dans la gérance de Tiédemann qui avait joué sur plusieurs centaines de millions.

La Cour d'appel de Douai vient de confirmer le jugement du tribunal de Lille et débouter les créanciers de la faillite Tiédemann de leur demande.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD DE LA FRANCE. — La prochaine séance du Comité du Génie civil, aura lieu le lundi 14 janvier, à cinq heures du soir, dans le local de la Société.

Voici l'ordre du jour : 1° Correspondance. — 2° Renouvellement du Bureau. — 3° Concours de 1884. — Réfection du programme. — 4° Objets divers.

UNE FOLIE. — Samedi matin, la femme O..., patronne d'un bateau qui se trouve actuellement à Saint-André, s'est jetée dans la Deûle. Elle en a été retirée saine et sauve par son mari. La malheureuse qui est atteinte de folie, va être transportée à l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille.

La ligue des patriotes

Quand M. Paul Deroulède est venu à Lille faire une conférence patriotique au profit du Denier des écoles laïques, nous avons formulé les plus expresses réserves sur la destination des fonds recueillis dans cette conférence. Deux jours après, nous recevions de l'éminent conférencier une lettre dans laquelle il s'offrait spontanément à mettre son éloquence et sa grande popularité à la disposition des écoles catholiques et des cercles catholiques d'ouvriers.

M. Paul Deroulède pensait ainsi placer la *ligue des patriotes* au-dessus de tout soupçon, et prouver qu'elle est une association purement patriotique, placée en dehors et au-dessus de tous les partis, ouverte à tous, n'inscrivant sur son drapeau qu'un seul mot : « France ! »

Dieu nous garde de douter un seul instant de la bonne foi de M. Paul Deroulède dont le passé chevaleresque met sa parole au-dessus de tout soupçon.

Mais nous sommes bien forcé de reconnaître que l'attitude générale prise par la *ligue des patriotes* n'est pas faite pour inspirer aux conservateurs et aux libéraux une confiance sans restriction.

Son président était M. Henri Martin; ses principaux chefs appartiennent tous au monde opportuniste et franc-maçon; enfin, sa première tentative d'expansion par des conférences publiques a eu lieu sous le patronage des loges et des comités d'écoles laïques.

Si *la Ligue* veut être fidèle à la mission exclusivement patriotique qui a été dans la pensée de son fondateur, M. Paul Deroulède, elle se doit à elle-même de rompre ses attaches politiques.

Qu'elle organise des conférences sous le patronage de cette admirable *Société de secours aux blessés*, qui, elle, a su, du moins, s'imposer également à tous les partis, n'être discutée par personne, revêtir et garder un caractère exclusivement patriotique.

La Ligue représentera dans nos associations l'action, tandis que la *Société de secours aux blessés* représentera la consolation, la charité!

Elle se compléteront mutuellement, affirmant la Patrie dans sa double manifestation, s'imposant à tous les partis, vénérées de tous, comme la France elle-même.

P. S.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 12 *janvier* 1884.

Présidence de M. HEDDE, vice-président.

Affaire Vittori contre Agache

Le 9 août M. Agache déposait une plainte contre un de ses employés qui, chargé de remettre 1,400 fr. à une personne avec qui M. Agache était en relations d'affaires, avait détourné une somme de cent francs.

L'instruction ouverte par le parquet de Lens, vint par commission rogatoire au juge d'instruction de Lille, qui lui-même commit successivement le maire d'Annœulin, le brigadier de gendarmerie et confia définitivement la procédure à M. le juge-de-paix Vittori, qui la conduisit avec l'inhabilité dont il vient de donner une preuve éclatante dans le pseudo-crime de Montchaux.

M. Vittori est Corse. Il a du Corse le teint olivâtre, le regard noir, l'accent dur et la tête beaucoup trop chaude.

Il s'exprime dans une langue peu respectueuse pour la grammaire, et qui témoigne d'une connaissance très imparfaite des termes en usage dans la magistrature. C'est ainsi qu'il appelle *une commission rogatoire*, MISSION ROGATOIRE ! et les livres de commerce, des registres.

Après divers incidents sans intérêt pour le procès, M. le juge de paix fit assigner pour la date du 5 octobre M. Agache. La citation portait que M. Agache devait se trouver à 8 heures précises à la mairie de Pont-à-Marcq. Il était là à huit heures précises ; il attendit le juge de paix jusqu'à neuf heures un quart. Celui-ci ne vint pas, M. Agache partit alors assez mécontent ; on l'eut été moins.

La première pensée du juge de paix fut pour se venger de sa propre faute en convoquant M. Agache pour le lendemain à midi, heure du dîner de ce dernier, mais il réfléchit et le fit inviter par la gendarmerie à se présenter le lendemain à deux heures.

***

Nous arrivons ainsi au 29 octobre, M. le juge de paix assisté de son greffier, M. Desmazières se présente chez M. Agache à Annœulin. Il vient, dit-il, pour examiner les livres de commerce. Bientôt l'heure du dîner sonne, M. le juge de paix est retenu ainsi que son greffier. Il s'assied à la table de M. Agache, il dîne, il soupe, et à onze heures du soir, la voiture de son hôte improvisé le reconduit à Pont-à-Marcq. Remarquons, en passant, combien il est irrégulier qu'un magistrat dans l'exercice de ses fonctions, accepte ainsi un repas chez un témoin dont il vient recueillir la déposition.

M. le substitut a soutenu qu'il y avait dans ce double repas un piège tendu par M. Agache, et dans lequel le juge de paix était imprudemment tombé. Je sais une époque où les chefs de parquet n'auraient pas toléré qu'un de leurs subordonnés acceptât ainsi des invitations à dîner chez des témoins et oubliât entre la poire et le fromage les devoirs de sa charge.

Nous ne voulons pas nous faire l'écho de la cuisinière de M. Agache disant à l'audience que le juge de paix et son greffier étaient très-allumés lorsqu'ils sont rentrés à Pont-à-Marcq.

Quelques jours après, M. le juge de paix se présente de nouveau, toujours pour la même affaire. S'il faut en croire un témoin honorable, M. Chaffard, il aurait dit en substance à M. Agache : « On ne vous rend pas justice dans cette affaire, de hautes influences s'agitent en faveur de votre commis ; mais, foi de Vittori, je vous ferai rendre justice, je vous indiquerai les moyens de transformer cette affaire en procès civil, et au besoin, il faudra en faire une affaire de presse. »

Naturellement, M. Vittori nie tous ces propos ; il aurait, au contraire, été menacé par M. Agache qui lui aurait dit qu'il ferait parler de cette affaire par MM. Rochefort et Paul de Cassagnac.

***

Arrivons à la scène principale. C'était un dimanche du mois de novembre 1883. Le juge de paix revient pour la septième fois à Annœulin, toujours pour l'escroquerie des cent francs. Suivant lui, il se serait présenté très convenablement, aurait excipé de son mandat et demandé à parapher deux livres qui restaient à examiner. Mme Agache s'y serait opposée. M. Agache serait intervenu. « Je suis ici chez moi, je m'oppose à ce que vous paraphiez nos registres, vous les avez déjà abîmés. » — Et comme le juge de paix faisait poliment observer — c'est toujours sa version que nous reproduisons — qu'il serait obligé de mander M. Agache à Pont-à-Marcq avec ses livres, celui-ci aurait répondu : « Je n'ai pas confiance en vous, j'ai des magistrats sous la main, je demande à être entendu à Lille. » En parlant ainsi, M. Agache marchait sur le juge de paix, les poings fermés, dans une attitude hautaine et menaçante, mais celui-ci « eut le courage de se retirer ! » ce sont ses propres expressions.

Le greffier fait à peu près la même déposition que son chef, mais il est contredit par M. Agache, par sa cuisinière et par un autre témoin.

Dès que M. Agache eut connaissance de l'arrivée du juge de paix et du greffier, il courut d'après sa version à la cuisine prévenir sa bonne d'avoir à faire d'excellent café pour ces messieurs. Pendant que M. Agache était à la cuisine, le juge de paix, s'adressant à Mme Agache, lui aurait dit : « Eh bien, madame, vous êtes complètement rétablie, ce n'était pas grave, c'était une maladie de jolie femme que celle dont vous souffriez ! »

Il faut, pour l'intelligence de cette phrase que nous disons que le juge de paix était venu quelques jours auparavant — toujours officiellement — Mme Agache était souffrante, et qu'il s'était retiré, après avoir pris, ainsi que son greffier, quelques bols de tisane !

Madame Agache, émue de cette façon cavalière de prendre de ses nouvelles, se leva. Au même instant M. Agache rentrait ; il s'enquit, rappela le juge de paix à l'ordre, lui dit que les magistrats étaient d'ordinaire gens convenables et que lui ne l'était pas ! « En somme, vous êtes chez moi, M. le juge de paix, » « Non je suis chez moi, se serait écrié M. Vittori, je suis chez moi, car je suis la justice ; ne vous emportez pas ! » — « Si je m'emportais, répondit M. Agache. il y a longtemps que je vous aurais emporté dehors ! »

M. Agache mit dans la main de *cette justice* son parapluie et son chapeau et la congédia.

Ce récit est confirmé par la cuisinière qui raconte que le greffier étant venu lui faire une visite dans sa cuisine, comme elle lui demandait des nouvelles du juge de paix, celui-ci répondit : « Il a une maladie de nerfs il est *historique !* (Explosion d'hilarité dans la salle).

Enfin un dernier incident éclairera nos lecteurs sur cette affaire. Le lendemain même de la scène que nous nous venons de narrer, M. Agache se présentait à la justice de paix de Pont-à-Marcq, et M. Vittori paraphait ses livres — probablement sans y comprendre grand chose. S'il faut en croire, M. Agache le greffier et le juge de paix fumaient dans le prétoire ! M. Vittori et M. Desmazières soutiennent, au contraire, qu'ils n'ont allumé leur cigare qu'après l'audition de M. Agache Celui-ci les imita, ce qui lui valut un rappel à l'ordre du juge-de-paix. Toujours est-il que M. Agache ayant demandé à être taxé, M. Vittori fit droit à sa réquisiton. « Le témoin, me tendit alors son assignation taxée, dit le juge de paix, en a joutant je vous en fait cadeau ! Sur mon observation, que c'était un nouvel outrage, s'ajoutant aux autres, il me répondit que cette offre s'adressait au garde-champêtre présent à l'audience. »

Le juge de paix reçoit un démenti de son propre greffier qui affirme que jamais M. Agache ne lui a tendu son assignation taxée, mais qu'il l'a tendue au garde-champêtre.

***

Tels sont les faits. L'attitude de M. Vittori à l'audience n'a pas été d'une irréprochable correction. Il s'est oublié jusqu'à malmener un témoin, et Me Boyer-Chamard, avocat de M. Agache, a dû le rappeler aux convenances. Il s'est cru également obligé de toucher à la personnalité de son prédécesseur M. Delescluzes, dont le passé d'honneur, la loyauté et l'honnêteté défient toutes les attaques, et lui ont valu l'estime de tous, dans un canton où il a distribué longtemps la justice avec une prudence et une science, qu'on apprécie, surtout depuis que M. Vittori le remplace. La magistrature tombée a également reçu le coup de pied... de M. Vittori. Il a déclaré qu'à son avis elle était trop mêlée et que l'épuration judiciaire lui avait donné une unité indispensable. Nous aimons à croire que c'est là une affirmation téméraire ; et que tous les magistrats ne ressemblent pas au juge de paix de Pont-à-Marcq.

***

Au cours de l'audition des témoins un incident s'est produit. M. Agache avait fait assigner un témoin à décharge à qui Me Bayer-Chamard aposé la question suivante :

« M. Vittori ne s'est-il pas vanté devant vous d'avoir encouru une condamnation à un mois de prison pour coups et blessures ? »

M. le Président. — Cette question n'a rien à faire ae débat.

Me Boyer-Chamard. — Je vous demande pardon !

M. le Substitut (intervenant vivement. — Je m'oppose à ce que le témoin réponde !

Me Boyer-Chamard. — Je vous prie de constater dans le plumitif d'audience ma question, et le refus d'y laisser répondre.

***

M. le substitut Herbeau, dans un très court réquisitoire s'est borner à relever les dépositions de M. le juge de paix et de son greffier, qu'il considère d'un bout à l'autre comme l'expression de la vérité, Il a rappelé que M. Agache avait subi en 1868 et 1869 deux condamnations, l'une pour